



Communiqué de presse

Luxembourg, le 3 mai 2018

La Cour des comptes européenne examine les outils de gestion des risques et des crises permettant de stabiliser les revenus des agriculteurs

La Cour des comptes européenne réalise un audit sur les outils de gestion des risques et des crises dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Les auditeurs examineront si les mesures en place agissent de manière efficace et efficiente sur les pertes de revenus supportées par les agriculteurs en raison d'événements tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, les maladies contagieuses et certaines décisions politiques, comme l'embargo de la Russie sur les importations en provenance de l'UE.

L'audit sera centré sur les outils de gestion des risques conçus pour déplacer une partie des risques auxquels les agriculteurs sont exposés vers des tiers, tels que les compagnies d'assurances et les fonds de mutualisation, ainsi que sur les «mesures exceptionnelles» visant à aider les agriculteurs confrontés à une situation de crise due, par exemple, à un déséquilibre du marché, à des maladies animales ou à une perte de confiance des consommateurs.

«Les pertes de production et certaines décisions politiques, comme l'embargo russe sur les importations, ont une incidence directe sur les revenus des agriculteurs», a déclaré M. Samo Jereb, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Compte tenu des contraintes budgétaires et des nouvelles priorités de l'UE, ainsi que des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, le cadre de gestion des risques et des crises dans le domaine de l'agriculture doit être solide et cohérent».

L'audit portera sur les évaluations des besoins effectuées par la Commission européenne aux fins de la gestion des risques et des crises. Il permettra de déterminer si les outils en cause sont correctement intégrés et coordonnés les uns avec les autres ainsi qu'avec les mesures nationales. L'audit comportera également une analyse de la gestion pratique des risques à l'échelle de l'UE, d'une part, et des mesures prises en faveur du secteur des fruits et légumes à la suite de l'embargo russe sur les importations, d'autre part.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063 M: (+352) 691 55 30 63
Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24
12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg
E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Les auditeurs prévoient de se rendre dans plusieurs États membres et tiendront des réunions avec des représentants des autorités de gestion et des organismes payeurs agissant dans le cadre de la PAC ainsi que des principales parties prenantes, à savoir les compagnies d'assurances et les fonds de mutualisation. Le rapport d'audit devrait être publié mi-2019.

Remarques à l'intention des journalistes

En ce qui concerne le développement rural pour la période de programmation 2014–2020, le montant total des dépenses publiques (financement des États membres et cofinancement de l'UE) affectées aux assurances, aux fonds de mutualisation et à la stabilisation des revenus se chiffre à 2 500 millions d'euros.

Les dépenses de l'UE liées aux mesures exceptionnelles pour la période 2015–2017 dans le secteur des fruits et légumes se montaient à 459 millions d'euros.